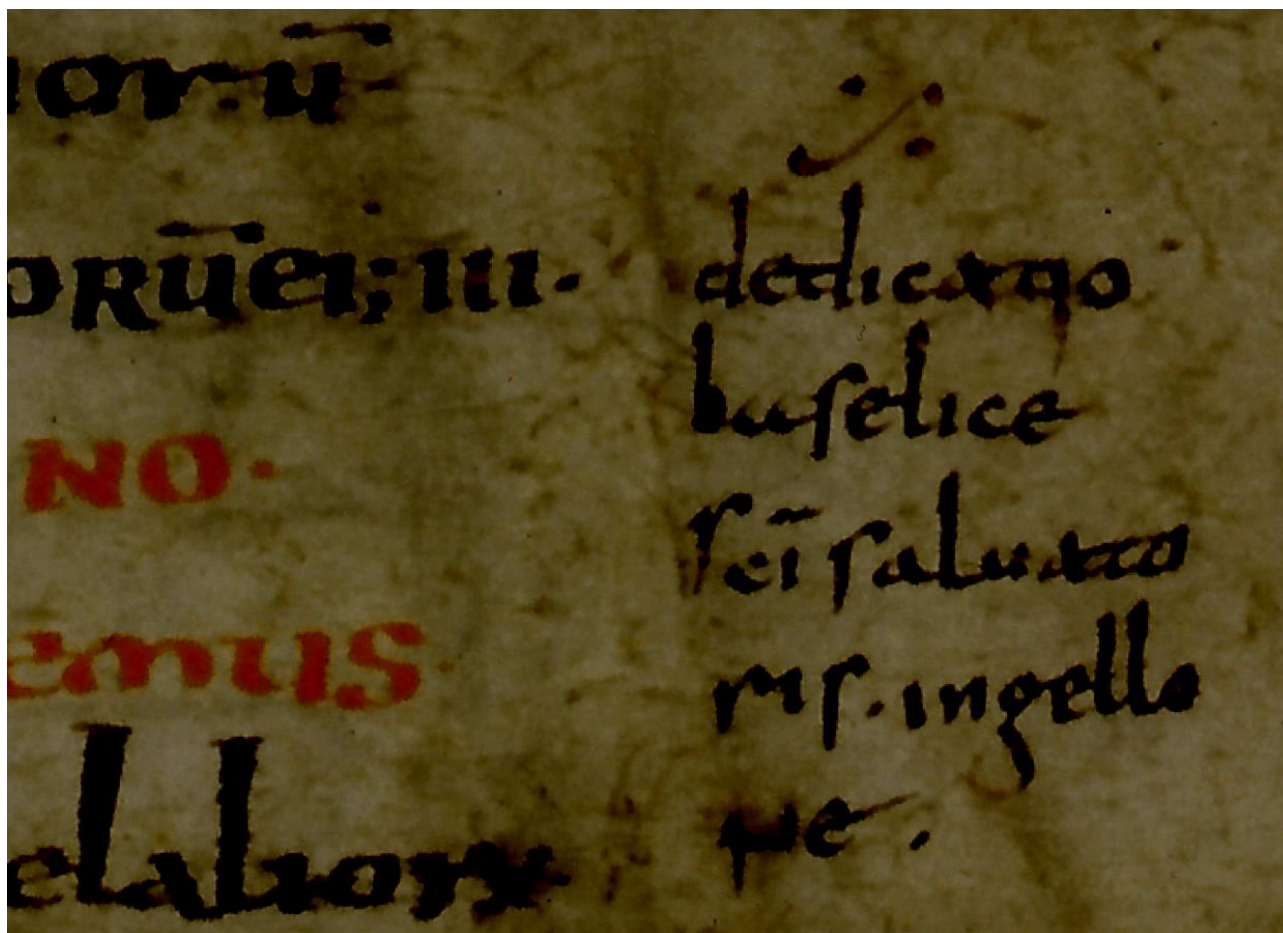


GELLONE avant GELLONE.

Tenants et aboutissants de la fondation du monastère par le duc Guilhem en 802.



Calendrier-martyrologe du *sacramentaire de Gellone*, en marge du 14 décembre (19 des calendes de janvier) : *dedicatio basilice sancti saluatoris in gellone*.

Cet essai vient en complément de la causerie tenue en 2023 sous l'égide de *Lo Picart* et de la publication intitulée : "Le fisc royal de Litenis (Saint-Jean-de-Fos, Hérault) dans le cadre de la fondation de Gellone. Essai de géographie historique (avant et après 800)" (in *Cahiers d'A.T.R.*, n° 34B, 2023, pp. 181-202).

Une entité patrimoniale et économique de première importance.

La carte jointe à cette publication présente le territoire constitué pour être l'*honor* immédiat de Gellone, entièrement situé en Lodévois, lové entre la Sérane et les gorges de l'Hérault et la moyenne plaine du fleuve jusqu'à la Lergue. Outre le Val de Gellone et son écrin rocheux qui constituent le terroir initial – d'ailleurs immunitaire – le domaine dont a joui le monastère carolingien reflète combien riche a été la fondation.

La documentation dont on dispose encore, permet de dresser une carte relativement précise du domaine foncier gellonais primitif, constitué par Guilhem entre 802 et 805 et jusqu'en 808 au moins. Au IX^e siècle, le monastère jouit de la propriété des Monts de Saint-Guilhem, de larges portions des hautes garrigues héraultaises et du Larzac méridional. Il est bien implanté dans la vallée de la Buèges, mais aussi sur le causse de

Blandas, dans les cours supérieurs de la Vis, de l'Hérault et de l'Arre (en ex *Arisitum*). Il dispose ensuite d'un ensemble de *villae*, *villari* et manses groupés dans des plaines riches : avec d'abord tout le vaste fisc de Liténis (communes actuelles de Saint-Jean-de-Fos, Lagamas et Montpeyroux), le fisc de *Magaranciacum* (Saint-Guiraud, Saint-Félix-de-Lodez), plus les *villae* de Canet, Ceyras, Arboras/*Marcomitis*... Dans la plaine inférieure de l'Hérault (en Bédérès et Agadès), il possède la grande propriété de Caux-Mèze (4 *villae*) avec ses salines, les domaines de Popian-Grémian, le fisc de Milliac incluant les *villae* de Saint-Pargoire, Campagnan et Saint-Pons-de-Mauchiens.

A cela s'ajoutent des biens éloignés mais regroupés dans les comtés de Nîmes et d'Uzès, deux *villae* dans le comté d'Albi, une dans le Montpellieret, une avec un ensemble de manses en pays londrain (comté de Maguelone), d'autres domaines en Rouergue méridional (les *villae* de Creissels et de Brocuéjous, une portion de la vallée de Nant)...etc. Avant la disparition de son fondateur, le monastère de Gellone possédait plusieurs fiscs royaux (c'est à dire acquis du souverain), une trentaine de *villae* regroupant près de septante mas, auxquels s'ajoutaient – pour ne parler que des biens fonciers – une quarantaine au moins d'autres mas éparpillés. Un tel patrimoine, dont la distribution géographique et la diversité agricole étaient remarquables d'équilibre, correspondait pour les temps carolingiens à un monastère opulent. Une tradition gellonnaise signalée par les Mauristes du XVII^e siècle prétendait qu'à l'apogée de sa puissante Gellone disposait d'un total de 777 biens fonciers différents...

Ceci dit, un assez grand nombre de domaines fut subtilisé par des potentats laïcs principalement durant le X^e siècle, surtout en pays de Londres et haute vallée de l'Hérault (vicairie d'Agonès), en Vaunage (comté de Nîmes), en Salavès (Lézan-Lédignan), en Uzège (secteur de Saint-Mamet/Bois de Lens, Saint-Théodorit, Aigremont, Brigon et *Generac*), en Agadès (Popian, Caux/Saint-Mars et domaines annexes), en Lodévois (Aspiran, Paulhan, Albaigne : peut être devenus anianais), ainsi qu'en ex *Arisitum* et Rouergue méridional. Une partie de ces biens fut en partie récupérée ou compensée à partir de l'an mille et jusque vers 1080 par effet de la réforme de l'Église, dite grégorienne. Du décompte de ces amputations anciennes, on constate que le Gellone carolingien n'était pas le Gellone médiéval et moderne (XIII^e-XVI^e siècles), fortement caractérisé par son économie pastorale et montagnarde. Guilhem avait doté la communauté d'une *quantité non négligeable de troupeaux de gros et de petit bétail*, ce qui poussera le roi Louis à céder à la demande de Guilhem le vaste espace d'élevage et de parcours correspondant à la commune de La-Vacquerie & Saint-Martin-d'Azirou.

La charte de 805 et le *testamentum de Juliofred* (cf. infra) confirment que Guilhem possédait des biens fonciers hors des comtés dont il était le titulaire, puisqu'il offrit des biens personnels en Albigeois et Millavois, en Nîmois et Magalonès, en Bédérès et Agadès. S'agissait-il d'achats privés ? C'est peu probable vu l'éloignement de ces domaines. Il est plus probable qu'il s'agissait d'héritages familiaux, ce qui consolide l'hypothèse d'une implantation ancienne des Wilhelmites dans le Midi français. A ces derniers, s'en ajoutaient d'autres acquis des rois Charles et Louis (en Bédérès, Rouergue et Magalonès). Quant aux nombreux domaines montagnards de l'ex *Arisitum* – principalement Bers, cause de Blandas et gorges de la Vis – donnés au monastère du Désert par le fondateur, ils sont d'origine imprécisée.

Écarter les mythes, évaluer et respecter les sources.

Pour appréhender la réalité des origines du célèbre monastère carolingien de Gellone il convient de balayer préalablement un certain nombre de mythes – pas

antérieurs au XVIII^e siècle – qui continuent d'en polluer la perception historique ou de la fausser gravement ; et ce jusqu'à nos jours sous la plume d'auteurs aussi fervents adeptes de l'hypercritique idéologique que fermes ignorants du dossier ; gellonais en tous les cas. Je ne citerai aujourd'hui que le cas si emblématique d'Edina Bozoki. Pour cette auteure par ailleurs estimable les origines du monastère sont légendaires et ce qu'on en sait ne répond qu'à des *topoi*, et parfaitement au *topos* historiographique qu'elle a formaté : "le comte, la croix et l'empereur" (2002).

A ce compte, la *Vita* wilhelme – que l'historienne n'a pas étudiée – ne serait qu'une *réactualisation hagiographique* et une *amplification fictionnelle*. Quant au récit du don de Charlemagne, il serait dû à *la nécessité de renouveler l'interprétation* du récit afin d'*apporter du nouveau sur la possession d'une relique de la Croix*. Et de souligner *l'intérêt de placer cette relique et sa légende (sic) dans une perspective plus large, à la fois littéraire et historique, afin d'offrir une approche globalisante du récit de Gellone* ; un récit qui *appartient à la catégorie*...[des récits légendaires d'acquisition de reliques insignes]...[au XI^e et XII^e siècles.]...[*L'historisation de la relique dans la 'Vita Willelmi'* constitue une *amplification fictionnelle* qui donne naissance à une version littéraire très 'épique'. Si la messe est dite pour un aéropage d'universitaires français adeptes de la déconstruction, les amis de Saint-Guilhem et de son histoire peuvent sans crainte se priver d'entrer dans leur temple.

Avec la *Vita* fabriquée vers 1130 (dixit en 1876 Ch.-J. Révillout) pour défendre Gellone d'Aniane, les plus anciens mythes véhiculés à propos de Gellone sont :

- l'état désertique, sauvage et inhospitalier du site.
- Benoît fondateur et premier abbé de Gellone.
- la fondation de Gellone en 804.
- la modeste cellule offerte par Guilhem à Aniane.

Sans oublier le roman d'un Gellone simple dépendance faisant sécession (quand ?), et se "libérant" progressivement (comment ?) du monastère anianais pour réussir enfin à se faire reconnaître comme monastère indépendant (par qui ?), à la faveur d'une canonisation du fondateur arrachée à Rome en 1066 et d'un pèlerinage créé dans le sillage du pseudo "guide du Pèlerin" durant le second quart du XII^e siècle.

Dans le sillage de mon maître et ami le regretté Henri Vidal, je suis un fervent partisan de *l'extermination des mythes* !

Relevant du pire en histoire, de la forfaiture historique, tout cela est heureusement contredit par les sources dès qu'on prend la peine de les considérer à leur juste valeur. En replaçant les informations vérifiées, recoupées ou évaluées, dans un cadre cohérent, on parvient à un résultat d'autant plus sûr qu'il est possible de reconnaître s'il y a lieu les actes faux, apocryphes ou retouchés, et de comprendre aussi la signification de leur présence et la fonction pour laquelle ils ont été introduits à un moment particulier dans le corpus documentaire.

Pas plus que le fondateur de Gellone (mort dans sa soixantième année le vendredi 28 mai 812) n'a été sanctifié *vers l'an mil*, comme l'imaginait en 1974 Robert Saint-Jean – qui, pure conjecture, estimait que l'évêque Fulcran était venu inaugurer une église "préromane" dont le sous-sol du sanctuaire avait été conçu pour abriter le corps saint – Guilhem n'a été "canonisé" en 1066 par Alexandre II ; déjà parce que l'acte mis à contribution ne le dit pas, ensuite parce que cette procédure n'existait pas encore, et surtout parce que la sainteté du fondateur avait été proclamée le 4 février 916, date à

partir de laquelle s'organisa son culte liturgique. Le pèlerinage au tombeau de de saint Guilhem – non de *Guillaume d'Orange* (personnage littéraire) – était même antérieur à l'an 900 puisque c'est la multiplication des guérisons qui entraîna la reconnaissance publique de ses vertus.

Deux des épisodes consignés dans le *libellus de Miraculis* sont aisément situés dans les années 870-880 (celui des "moines voleurs" remonte prob. à 877-878). Ils illustrent les pressions exercées, à compter des années 865, sur les biens des Wilhelmides en Gothie par les Raimondins du Rouergue et leurs agents larzacien. Riche en détails historiographiques et architecturaux, cette source est jusqu'à aujourd'hui frappé d'invalidité. Elle ne serait qu'un ramassis de sornettes mis au point pour soutenir une *vita S. Guilhemi* pieusement fabriquée par des Gellonais perdant pied face aux Anianais...vers 1130... Preuve de l'insignifiance d'une source, "pieuse et tardive" (sic) : le premier récit faisant état du pont sur le Gourg noir, lancé par Guilhem ! Ignorant que le site avait disposé d'un ouvrage antérieur au pont du XI^e siècle, ces censeurs sans jugeote n'imaginent pas un instant que, maître de la région, le comte Guilhem ait pu remettre en service l'ouvrage antique à tablier de charpente.

N'est-il pas désespérant de constater le mépris qu'ont certains historiens devant des sources écrites qui ont déjà le mérite d'exister ?

Si Saint-Guilhem a perdu une grande partie de ses archives anciennes, on doit se réjouir que des archivistes du XVII^e siècle comme dom Sort et dom Maignan nous aient laissé une masse d'indications, issus de leur lecture. Grâce à ces érudits mauristes nous savons qu'il existait au moins un second registre de chartes (qui n'était pas le cartulaire manuscrit des *A.D.H.* publié en 1898). Parmi les matériaux existant au monastère après les guerres de religion, on cite : *alia cartularia*, un *repertorium* (des abbés ?), une chronique médiévale, une version archaïque de la *Chançon de Williame / Chanson de Guillaume* (une version du *Moniage* ?), une *vita Iuliofredi* (dont Jean Maignan n'a malheureusement tiré que des *annotationes*), des *acta vel annales* ou commentaires historiques (elles-aussi utilisées par dom Maignan), la *scheda foundationis* (ou *charta foundationis*) distincte de la *charte de 804* (cf. infra), une probable version complète du *libellus de miraculis*, une *historia Anianae* (inconnue), un *manuscriptum antiquissimum* relatif à Guilhem (prob. un chronique familiale), une *vita Willelmi brevia* autre que celle que nous connaissons, un *vetulus liber pergamenus* (de nature imprécisée), une *plancarte antique*, un autre nécrologe, un autre martyrologe, l'*ancien bréviaire*, un second lectionnaire, un *psautier très anticque*, plusieurs *testamenta cartarum gellonensis*...

Le *manuscriptum antiquissimum* se rapportant à la vie du fondateur pourrait correspondre à la source que le rédacteur anonyme de la *vita S. Wilhelmi* invoque dans le prologue comme source de laquelle il a tiré nombre d'informations. A noter qu'il confesse aussi que son travail constitue un "remaniement", très probablement d'une *Vita* plus ancienne (la *vita Willelmi brevia* ?)...

Une partie de ces manuscrits perdus, ainsi que d'autres encore, avaient déjà été cités par l'historien orangeais Jacques de La Pise, qui se rendit en 1573 à St. Guilhem-du-Désert. L'étendue du désastre qui nous prive à jamais d'une bonne partie des archives gellonaises a jusqu'ici été sous-estimée. C'est pourquoi on aurait tort de mépriser des indications reproduites dans les manuscrits de Joseph Sort et Jean Maignan, même s'il est légitime d'en éprouver l'usage. Quant à l'inventaire des archives abbatiales datant de 1783 (*A.D.H.*, édité en 1993 par François Lambert), il confirme – avec les pièces éparses publiées dans l'*Histoire générale de Languedoc* – le caractère partiel de ce que

l'on baptise avec bien trop d'assurance LE Cartulaire de Gellone (manuscrit édité en 1897). De grâce, ayant l'humilité et la patience d'utiliser ce qui est à notre disposition, avant de lancer gratuitement des accusations de légende ou de forgerie, et autres anathèmes sans appel.

Quand la "tradition" reflète la réalité historique.

Après quarante ans d'application à rechercher, à lire et analyser les sources qui constituent le dossier Gellone, sans complaisance ni préjugé, j'affirme que le récit traditionnel de la fondation du monastère n'est pas contredit par les données objectives disponibles. Non seulement les approches spécifiques convergent sans contradictions mais il est possible de préciser certains aspects et d'enrichir ainsi le récit.

En résumé, la "tradition" est pleinement réhabilitée, non par un respect révérencieux et idéologique mais parce qu'elle correspond fidèlement à la réalité des faits avérés.

Comme on va l'explicitier plus avant, le monastère de Gellone a été fondé en 802 par un des plus éminents personnages du règne Charlemagne, avec l'appui spirituel de Benoît d'Aniane, le réformateur du monachisme occidental. Dans le sillage de ses ancêtres fondateurs de monastères (VI^e, VII^e, VIII^e siècles), le pieux duc Guilhem – et au VIII^e-IX^e siècle la piété n'a rien d'un sentiment mièvre – entend couronner sa vie terrestre par une œuvre religieuse mais aussi sociale et culturelle : créer un nouvel établissement, qui sera un phare pour la région, un monastère patrimonial qui aura aussi pour fonction d'illustrer la position et la qualité de sa famille. Ne s'agissant pas d'un simple projet ostentatoire mais d'une démarche d'accomplissement mystique, Guilhem ayant décidé d'achever son existence terrestre dans la prière et l'ascèse.

Et pour clore l'inutile débat sur les soi-disant origines "légendaires" du monastère de Gellone en rejetant sans appel la théorie de la petite *cella* cédée par Guilhem à Aniane dès sa construction – et ce sans avoir recours à la preuve archéologique – je rappellerai seulement l'existence de deux documents écrits authentiques et incontestables :

1. Chargé de l'ex-libris de Guilhem, le célèbre *sacramentaire de Gellone* dont le calendrier-martyrologe porte en vis-à-vis de la date du 14 décembre (19 des calendes de janvier) la mention : *dedicatio basilice sancti saluatoris in gellone* ;

2. l'*excarpus* ou *missel de Gellone*, dont Montpellier et Avignon conservent les moitiés : *xviii kl. ian.]...[in gellon. dedicacio ecl.e sci. saluatoris*. Robert Amiet a prouvé (1958) que ce manuscrit avait été réalisé sur place vers 810, après qu'André Wilmart ait révélé (1922) que son scribe devait provenir du *scriptorium* de Saint-Maximin de Trier/Trèves – ville où, soit dit en passant, avaient gouverné les ancêtres de Guilhem – et que la calligraphie du *codex gellonais* illustre le *sommet de perfection atteint sous le règne de Charlemagne*.

Ceci dit, réfléchissons de simple bon sens : serait-il normal en somme qu'un des plus puissants personnages de l'Europe constitue pour l'annexe d'un puissant monastère un beau domaine, qu'il fournisse abondamment ce petit établissement en livres et objets précieux, qu'il le dote d'une basilique – et non d'une chapelle – où il dépose une relique insigne (dont il prive la maison-mère) ; ce dont l'Anianais Ardo témoigne. Et puis, pour couronner cela, qu'on déplace un archevêque et qu'on nomme un abbé particulier...pour, juste après, tout transmettre au monastère ayant soutenu l'opération ? Si en 806 Guilhem avait remis Gellone à Aniane, dans les mains de son maître et ami, les Anianais

auraient-ils omis – voire oublié – de laisser une trace écrite d'un geste aussi extraordinaire et aussi significatif pour la gloire de leur maison !

N'ajoutons donc pas à l'évocation d'un aveuglement caractérisé tous ces mythes tricotés hier...et aujourd'hui. S'ils suffisent, satisfont ou enchantent certains, ils polluent l'histoire de Saint-Guilhem-du-Désert, au point d'en offusquer ou d'en maquiller eux-aussi une perception la plus juste possible.

Des moines au "désert".

Ainsi que l'a parfaitement exprimé Jacques Lacarrière (1975), le *désert est le refuge mystique et physique auquel tend l'anachorète, qui, 'ivre de Dieu', veut pleinement vivre l'ascète.*

On ne doit pas minimiser le sens du titre de *monasterium de Desertis* que la communauté monastique de Gellone s'appliquera à employer siècle après siècle. Les moines gellonais entendaient ainsi perpétuer une image remontant aux origines de leur maison. Le mot latin *desertus* correspond au grec *eremos*, qui a donné...ermite !

Lorsqu'on a compris de quel désert il s'agit – ce qui devrait encourager des édiles cultivés à rétablir le nom traditionnel de la commune (Saint-Guilhem-du-Désert) – force est de constater combien cet appellatif est resté attaché à la titulature de Gellone, monastère qui a d'ailleurs conservé pendant nombre de siècles une pratique pourtant contraire au principe de la règle bénédictine. L'érémisme n'a cessé d'être pratiqué dans les monts de Saint-Guilhem, mais avec la permission, sous l'autorité et le contrôle de l'abbé ; et, d'une certaine manière, ses manifestations se sont produites jusqu'à nos jours. Le monastère était propriétaire de l'Ermitage du *Lieu plaisant* et certaines légendes – ou traditions orales – ont désigné la région des Lavagnes comme *retraite de saint Guilhem ermite...*

Le désert au cœur duquel Guilhem voulut construire son monastère est tout spirituel. Ce n'est pas non plus la découverte fortuite d'un lieu caché, tel le Désert de Chartreuse où parvint en 1084 Bruno *de Cologne*, le célèbre chanoine écolâtre ayant fui Reims où il était menacé d'être élu archevêque. Il faut renoncer à la vision romantique de Guilhem s'aventurant (depuis le sud !) n'était ni un lieu désertique ni un de ces écarts – vallon perdu ou coin de forêt à déboiser en clairière – si prisés au XII^e siècle par les nouveaux ordres monastiques. Ce n'est même pas la vision pieuse et romantique d'une marche s'enfonçant dans d'effrayantes gorges surplombées d'affreuses crêtes rocheuses dans un pays silencieux propice au refuge d'êtres malfaisants serviteurs du Démon. N'oublions pas que, depuis la riante plaine agricole de la moyenne vallée de l'Hérault, la porte d'accès est présidée par le monstre tapi dans le Gourg noir !

Certes caché, le lieu que décrit Ardo, est un écrin idyllique, planté d'arbres fruitiers et de vigne, muni de champs cultivés et de prairie, où l'eau abonde.

Le riant vallon de Gellone est un lieu de retraite spirituelle, une réminiscence languedocienne du Désert de Thébaïde des premiers temps de la chrétienté.

Issu de la réforme monastique anianaise – dont les maisons formèrent une "famille" et non un ordre (ce que fera Cluny, reprise du "rêve anianais") – le monastère bénédictin de Gellone fut donc, comme bien d'autres, implanté dans un "désert", c'est-à-dire à partir d'un "désert" spirituel. A la manière des Esséniens, les premiers moines chrétiens s'établirent dans des zones désertiques pour vivre plus intensément les préceptes

édictees à la suite de l'enseignement du Christ Jésus qui, lui-même s'était "retiré au désert".

C'est au "désert de *Novalius*", en Carcassès, que le Goth Nimfrid (latinisé en *Nibridius*, francisé en Nébridius/Nébride), ami et disciple de Benoît d'Aniane, était parti d'Aniane pour fonder vers 790 un monastère "anienais", peu d'années avant d'être appelé à occuper le siège métropolitain de Narbonne (cf. infra).

Parmi les monastères réformés par Benoît d'Aniane, on peut citer celui de Saint-Maximin de Micy (Loiret) où Clovis I^{er} avait concédé en 508 à un groupe de clercs désireux de vivre en ermites selon une règle orientale. Le désert de *Miciacum* était un domaine abandonné, entouré de bois et doté de petites grottes à usage de cellules éparpillées. En 788, Charlemagne offrit ce monastère à l'évêque Théodulf d'Orléans, qui fit appel aux Anienais pour le mettre en conformité.

Un peu de toponymie.

Antérieur à l'arrivée de Guilhem, le nom de Gellone semble désigner le territoire, tandis que celui d'*Alciacum* correspondait manifestement à la *villa* (exploitation agricole et habitat). Le tènement de Naussiac, qui constitue le versant méridional du Val de Gellone au niveau du village, conserve le nom du lieu où sera implanté le monastère.

Au début du XII^e siècle, un couple promet de laisser au monastère l'*honor* qu'ils possèdent *a ipso Sancto Guilelmo*, laissant en gage la moitié de leur olivette sise *in Alciaco*. **Alciacum** est composé du suffixe *acum* qui, selon l'usage gallo-romain tardif, désigne un domaine, une *villa* ; et du radical *Alcis*, qui est un anthroponyme antique : *Alceus/Alcis/Alcimus*. Il y avait donc à l'emplacement du village-haut et du monastère un habitat, une *villa* qui est décrit comme un *parvus ager*, un terroir agricole de modeste dimension. On y revient.

Quant au toponyme Gellone (*vallis vero cui nomen est **Gellonis***, dit Ardo), il peut dériver du nom de personne germanique Geilo ou de celui de la tribu celto-sarmate des Gellons ou Gêlons. Originaires du Caucase, des formations de ces redoutables archers furent régulièrement enrôlées, tantôt par les Ostrogoths, tantôt par les Romains, auxquels succédèrent Burgondes, Langobards et Alamans (entre la fin du IV^e siècle et le milieu du VIII^e). En 473, Sidoine Apollinaire révèle que ces fiers cavaliers "Scythes" boivent le lait de leurs montures.

En accord avec le témoignage d'Ardo, l'auteur de la *vita S. Wilhelmi* écrit : *vallis Gellonis antiquitus diceretur*.

Au V^e siècle, certains groupes de ces précieux auxiliaires (lètes) furent autorisés à s'établir en terre d'empire comme colons, par exemple sur le *limes* rhénan, en Champagne, mais aussi au cœur des Alpes (entre le lac de Constance, le Rhin supérieur et le Gotthard Pass) : un foyer important s'établit notamment dans la partie haute de l'actuel Canton d'Uri (Suisse centrale) dans l'ancienne *Raetia Prima* (la Réthie). On accède toujours à la haute-vallée d'Urseren et à la Schöllental (la vallée des Gellons) par les gorges de Gellone – la Schöllenschlucht – dans laquelle fut construit au Moyen-âge un vertigineux "pont du Diable" (Teufelsbrücke). Pur hasard, certes.

Dans ce haut-pays suisse des Gellons se trouve l'importante abbaye de Disentis (en Rhétie). Ce monastère de montagne, situé en un lieu cependant stratégique pour la circulation à dans les Alpes et à travers le massif entre Italie et pays germaniques, fut

fondé en 750 à partir de l'ermitage du moine franc Sigisbert, qui s'était installé sur les terres d'un grand propriétaire local. L'évêque de Chur/Coire Tello soutint fortement la fondation bénédictine décidée à la suite du meurtre par son père du protecteur de Sigisbert. Probablement venu du monastère de Saint-Gall, ce moine-ermite suivant les usages colombaniens était un prince mérovingien descendant de Sigisbert III († 656). Il avait pour oncle l'évêque Rigisbert de Mainz/Mayence et était probablement le frère de sainte Blichilde qui, veuve, fonda dans cette ville un monastère bénédictin (dont elle fut la première abbesse, † 734). La *Sippe* rhénane à laquelle appartenait le moine Sigisbert était assez probablement apparentée aux proto-Wilhelmides. Duc de Burgondie, Theudéric I^{er}, le grand-père paternel de Guilhem avait épousé Willihelma, sœur du comte Adelhelm de Mayence dont l'épouse se nommait Sigisberthe... Il n'est pas exclu que, dans sa jeunesse à la cour d'Austrasie, Guilhem ait visité Disentis, monastère dressé au "désert des Gellons" alpins... Comme Einsiedeln et Saint-Gall, le monastère bénédictin de Disentis a conservé l'usage de l'érémisme.

La *vita Hludowici* de l'*Astronome* est le seul texte carolingien à présenter une version différente du toponyme : *monasterium Galuna seu Gellonis*, dont on ne saurait dire s'il s'agit d'une erreur du rédacteur/copiste (étranger aux lieux cités) ou d'un toponyme véritable oublié. Peut-on rapprocher *Galuna* du mot grec latinisé *galumma/galumna* qui désigne, en bas-latin ecclésiastique, le voile des vierges ? Dans cette éventualité, aurions-nous dans ce toponyme une trace de l'organisation érémitico-cénobitique féminine antérieure au monastère bénédictin, dont la communauté de Saint-Barthélémy constitua le dernier témoin ?

Il y eut d'abord l'ermitage de Guilhem.

Cité par Jean Mabillon (1677), un ancien texte gellonais affirmait qu'il n'y avait qu'un ermitage avant la fondation : *ut novum novo opere debeat aedificare monasterium in tali scilicet loco nullum fuerit oratorium*. Ardo – qui a connu Guilhem et fréquenté Gellone – en témoigne également : avant de fonder le monastère du Saint-Sauveur de Gellone, Guilhem y avait établi une retraite privée, qu'il avait placée sous la protection de l'archange Michel, le protecteur des Francs : *ut novum novo opere debeat aedificare monasterium in tali scilicet loco nullum fuerit oratorium*. Guilhem avait conservé à son oratoire gellonais le titulaire de celui qu'il avait précédemment construit au-dessus de Goudargues (*Gordianicum*), sous les murs de la forteresse de *Planitium* (lieu-dit Les Planes, commune de Goudargues, Gard). La pratique d'une retraite spirituelle régulière était une tradition répandue dans la haute société mérovingienne et carolingienne, chez les ancêtres de Guilhem tout particulièrement qui les transformaient souvent en véritables monastères. S'y retirer pour finir sa vie terrestre était aussi une démarche diffuse.

Pour se débarrasser du problème, certains historiens ont condamné le chapitre 30 de la *Vita* de l'abbé Benoît, affirmant que ce n'était qu'un ajout tardif au texte d'Ardo ; ajout forcément anianais puisqu'il figure dans la transcription du cartulaire. Il est vrai que ce texte est un portrait admiratif du défunt comte Guilhem, *le plus illustre de la cour de l'empereur Charles*, et de son œuvre. En 2000, Walter Kettmann – qui se tient très éloigné des disputes franco-françaises autour d'Aniane-Gellone – a tranché en démontrant l'authenticité de ce chapitre, qui n'aurait été qu'un insert tardif, bien contre-productif pour les ambitions d'Aniane puisqu'il raconte l'installation de Guilhem au Val de Gellone et la constitution du monastère à partir de son ermitage privé. En principe, cette opinion prétendait prouver que la *Vita* wilhelmeide avait été forgée sur ce qui aurait été un insert apocryphe au livre d'Ardo, l'homme de confiance et biographe de Benoît d'Aniane. L'hypothétique auteur de cette falsification, qui aurait forcément été Anianais,

aurait été stupide car il ne se serait pas rendu compte qu'il ne résolvait rien, pire qu'il confortait l'histoire du monastère gellonais fondé par l'ami de son maître.

Ardo dit encore le vrai – qui est d'ailleurs affirmé dans le préambule de la dotation de 805 (cf. infra) – en signalant que Benoît avait envoyé des moines pour étoffer la communauté initiale ; allant jusqu'à préciser que Guilhem avait bénéficié de l'aide de ses fils et d'autres comtes pour bâtir le nouveau monastère.

Depuis les laures d'Égypte puis durant le premier monachisme en Gaule (Lérins, Ligugé, Marmoutier...), l'*oratorium* est la chapelle où se retrouvent les religieux éparpillés d'une *laure*. C'est par dérivation le nom que l'on donnera au VII^e-VIII^e siècle à la *cellula* de retraite dont un privé se dote. Oratoire correspond dans le vocabulaire de la Geste wilhelme au terme *habitable*.

Dans de nombreux cas de fondations monastiques on trouve à l'origine une cellule érémitique. C'est exactement ce dont témoigne Ardo, lorsqu'il précise que Guilhem restait souvent seul en prières *in oratorium quod in honore sancti Michaelis construxerat* contre lequel il avait aménagé sa cellule personnelle.

Ayant lu et compris les sources, Brigitte Uhde-Stahl proposa en 1995 de reconnaître la "crypte" de l'ancienne abbatale l'oratoire primitif de Guilhem. Elle ignorait alors l'existence de la cellule accolée au *Westwerk* carolingien et à la tour Saint-Martin. Cet oratoire privé de Guilhem correspond probablement au rez-de-chaussée du *Westwerk* ou puissante tour à trois niveaux érigée à l'avant de la basilique de Gellone (qui, éventrée, constitue depuis le XI^e siècle la première travée de l'édifice "roman").

Comme Philippe Lorimy et moi-même l'avons explicité dès 1995, c'est à partir de ce premier bâtiment – enchâssé – que fut construit le *Westwerk*, la chapelle angélique étant transférée au troisième niveau. La cellule individuelle du fondateur restant lovée au pied de ce qui était devenu la *minor basilica*, à l'articulation de la *major basilica*, de la *Tour Saint-Martin* dotée d'un autel à saint Martin de Tours, le patron des Francs combattants (le *Caveau Saint Martin*).

Modeste *cella* ou monastère à part entière ?

Avant d'aborder la question de la fondation du monastère Saint-Sauveur de Gellone, revenons un instant sur le mythe du lieu désertique et celui de l'humble cellule offerte par Guilhem à Aniane. Sans parler de l'empreinte archéologique patente (planimétrie, *Westwerk*, Tour Saint-Martin et "crypte", et les nombreux vestiges de décor mobilier à ce jour identifié), nous avons vu que deux manuscrits carolingiens témoignent sans équivoque de l'existence d'une basilique carolingienne dédiée au Christ Sauveur. Une "modeste *cella*" ne saurait être dotée d'une telle basilique. Et puis, au cas où la version anianaise serait vraie, pourquoi le bienfaiteur qu'était le comte Guilhem aurait-il compliqué la situation en faisant de pareilles donation à une simple annexe d'Aniane alors qu'il lui suffisait d'adresser directement la donation à son ami l'abbé Benoît ?

Nous avons également constaté que cette église avait été inaugurée en 805 et que le monastère dont elle était le plus bel élément avait été fondé trois ans plus tôt, en 802.

Le mythe de la *cella/cellula Gellonis* (cf. supra) donnée le 15 décembre 804 par Guilhem à Aniane, correspond à une tentative ancienne de prendre le contrôle du monastère

wilhelme. Tentative qui remonte bien avant les prétentions de l'abbé Emeno d'Aniane au troisième quart du XI^e siècle.

En 880 probablement, dans des circonstances non encore élucidées, l'archevêque Rostaing d'Arles s'empara du monastère d'Aniane. Ex moine anianais et prieur de Goudargues, il avait été un des acteurs de l'accession à la royauté de Boso/Boson *de Vienne* en 879. Grâce à son royal protecteur, Rostaing *d'Arles* accapara également à titre personnel le monastère de Cruas (déjà sous la coupe de l'Église d'Arles depuis 854) et celui de Saint-Césaire. Ceci dit, il est inexact de dire que l'*abbatia* anianaise a été associée à l'*episcopatus* arlésien car la détention du monastère languedocien par l'ex moine devenu archevêque de la province voisine n'a été rien d'autre qu'une invasion couverte par un roi qui n'avait d'ailleurs aucune autorité légitime en Gothie, même s'il ambitionnait sans doute d'adoindre cette province à son *regnum* de Bourgogne-Provence. Parfaitement illégitime, ce patrimoine ira à son successeur l'archevêque Manassès, qui se fera confirmer dès 921 par l'empereur Louis *l'Aveugle* la possession des monastères de Cruas et Goudargues. Excommunié définitivement en 962 et mort peu après, Manassès *de Jully* avait perdu la possession d'Aniane quelques années plus tôt, le monastère septimanien étant passé sous la coupe du nouvel évêque de Béziers Bernard...

Or, à partir d'Aniane, Rostaing avait tenté d'adoindre à ses conquêtes le monastère de Gellone, profitant manifestement de l'absence de ses maîtres wilhelmes ; et à l'occasion d'une élection impossible d'un successeur de l'abbé Harding (depuis 856).

Une parenthèse pour signaler qu'Harding est un nom langobard, notamment porté par un évêque de Brescia (900 à 919 env.) qui était un fils du duc de Spolète Suppo II, de la dynastie franco-langobarde des Supponides dont un membre était probablement aux côtés de Guilhem, à Gellone en décembre 805... (cf. infra).

Si Bernard *Plantevelue*, le petit-fils de Guilhem (fils de Bernard *de Septimanie* et frère cadet du malheureux Guilhem II) avait réussi à rétablir la puissance de son lignage – et même à récupérer en 878 le titre de marquis de Gothie – le bloc de possessions qu'il dominait s'était de facto déplacé hors du Midi (à l'Auvergne et au Velay, il avait ajouté entre 870 et 885 le Limousin et le Quercy, le Berry et le Forez, le Toulousain et de Rouergue, le Mâconnais, avec le titre de marquis de toute l'Aquitaine). Après sa disparition en 886, son fils et successeur Guilhem III *le Pieux*, ne parviendra plus à contrôler la vieille Septimanie, finalement abandonnée aux appétits croissants des Toulousains. Ainsi, celui qui sera le premier *duc des Aquitains, prince de la monarchie d'Aquitaine*, fera de Brioude le nouveau sanctuaire des Wilhelmes...

C'est à Rostaing que l'on doit la falsification de la charte du 14 décembre 805, transformée en un grossier charcutage, rempli de fautes d'écriture et de carences diplomatiques (formules élémentaires et mode de datation), d'*omissis* patents et d'ajouts bien mal ficelés. Datée par astuce du 15 décembre 804 (une année avant le texte gellonais), ce texte prétend que le comte Guilhem a offert à Aniane la *cella* ou la basilique de la *cella*, ce n'est pas clair. Cette version correspond au parchemin *1 J. 1015* entré en 1993 aux *A.D.H.*

C'est cette fausse charte qui a contraint les Gellonais à répliquer en réalisant une copie de l'acte authentique qu'ils ont malheureusement corrompu en certains détails, croyant par cet ajout accroître l'autorité du document (pièce *1 J. 1014*). Des deux, c'est objectivement le seul à offrir une "couleur" carolingienne. En renonçant au préjugé de fond qui s'attache

aux documents "originaux" (sic) que sont cette paire de faux tardifs (XI^e siècle ?), en tenant compte ensuite du contexte historique, l'analyse diplomatique des deux "chartes de 804" ne présente aucune difficulté. Il en ressort que *1 J. 104* est le seul texte plausible. Martine Sainte-Marie a fait erreur (1995-6) en écrivant que la version anianaise du 15 décembre *présente des critères pouvant la faire considérer comme un acte original* (sic). Le chartiste Raymond Thomassy avait pourtant brillamment conclu son analyse diplomatique en l'accusant de fausseté (1841) ; à contresens de la thèse bientôt développée par Charles-Jules Révillout (1876) que s'est tout récemment efforcé de réactualiser Pierre Chastang (2001).

Seule la version du 14 décembre 805 a été insérée au XI^e siècle dans le cartulaire de Gellone (acte n° 161), les Anianais n'ayant pas pris le risque d'insérer leur version dans le cartulaire de leur maison. Tout comme celle de la *convenientia* relative au pont du Gourg noir signée par les abbés Gauzfred et Pons, prouvant l'égalité entre les deux monastères, l'omission d'insertion de la "charte de 804" dans le cartulaire anianais démontre le peu de sûreté qu'on avait dans ces anciennes prétentions. Pour y pallier, les Anianais y ont par contre placé quatre diplômes impériaux (n° IX X, XII et XI) qui s'ils ne sont pas forcément entièrement faux sont clairement falsifiés de manière à attester de la dépendance de Gellone comme simple annexe d'Aniane. Il s'agit des préceptes attribués à Louis *le Pieux* de 814-815, de 822 et de 837, plus celui attribué à Charles *le Chauve* de 852. Le faux diplôme de 837 a été rédigé sur le modèle de l'acte authentique n° XV du 18 octobre 837 confirmant la propriété contestée du fisc et de la *villa* de Coussenas. Quant à l'acte – assurément authentique – délivré par l'empereur Louis en 812, qui confirme la validité de l'élection de l'abbé Tructesinde, on a inséré dans la copie du cartulaire que l'adresse intéressait les communautés d'Aniane ET de Gellone ; faisant croire cette fois à un double abbatiat.

Force est de constater que, dans leur plan, les Anianais n'ont jamais osé se prévaloir du moindre acte de l'autorité ecclésiastique, aucune des bulles pontificales ne pouvant d'ailleurs garantir des biens et dépendances étrangères au monastère, c'est-à-dire insérées dans le cartulaire d'Aniane (972 + celle datant de la "querelle" : 1061, 1066 et 1099) ne cite Gellone et les domaines constituant son *honor* ou bien-fond. D'ailleurs, force est de constater que dans les actes faux d'Aniane on a pris peine de ne pas citer les domaines qui, au XI^e siècle, ne sont plus propriété de Gellone et dont les nouveaux détenteurs n'auraient pas manqué de réagir.

Il y a un indice permettant d'incriminer l'archevêque Rostaing : la présence dans le cartulaire de plusieurs actes, faux ou falsifiés, tendant à garantir à Aniane – qui ne la possède plus et n'y fait plus allusion après les années 940 – l'église Saint-Martin d'Arles. Bien qu'excommunié, Rostaing resta en place jusqu'à sa mort (vers 920) et entre 914 et 954 Aniane resta dans les mains de l'archevêque Manassès. Cette *cella constructa in honore Sancti Martini infra muros civitatis Arelatensis* disposait de plusieurs *villae* de la banlieue mais aussi des terroirs de Maillane (?) et Mornas. Or cet important bénéfice ecclésiastique avait appartenu au monastère insulaire Saint-André de La Cappe, que le comte Leibulf aurait remis à Aniane par testament avec des confirmations – véritables ou inventées – de l'empereur Louis en 819 et en 837 (?)...

Au bout du compte, on comprend que pour façonner leur fausse *charte de 804* les Anianais se sont inspirés du diplôme n° XII de leur cartulaire – lui aussi authentique – par lequel Louis *le Pieux* a cédé en 815 au monastère d'Aniane les *cellae* de *Planitium* et de Goudargues, où le *Vuillelmus comes* avait jadis construit un monastère dédié à la Vierge appelé *Casa Nova*. Ayant remis la propriété de *Casa Nova* et tout ce qui en dépendait au

très pieux Auguste Charles, l'empereur la rétrocède à l'abbé Benoît afin de parfaire le projet monastique interrompu. Charlemagne et Guilhem ont donc procédé en 800-802 à un échange de propriété entre Goudargues et Gellone, l'empereur ayant eu la délicatesse d'attendre la disparition de son cousin pour acter la cession à Aniane.

Ce déplacement de près de cent kilomètres (à vol-d'oiseau) peut s'expliquer par la nécessité de se rapprocher du chef-lieu de la province pour des raisons de politique militaire (après l'épisode de 793 et en préparation de l'offensive de 800), mais aussi par l'installation d'Aude et Berthe et l'extrême proximité de Benoît et d'Aniane. On notera que le transfert s'est fait depuis le comté d'Uzès, dont il a hérité de son père, jusqu'au comté de Lodève, dont le roi l'a investi.

Pour clore ce point, il convient d'ajouter que Gellone est au nombre des monastères aquitains et septimaniens de la liste que donne l'auteur de la *vita Hludowici* (cf. supra). Curieusement, le monastère wilhelme ne figure pas dans la *notitia de servitio monasteriorum* édictée par Louis le Pieux en 817-919. La seule version de ce texte a été retrouvée dans les archives du monastère de Saint-Gilles au XVII^e siècle. Émile Lesne a établi en 1920 qu'il avait été copié à la fin du XI^e siècle sur un modèle conservé...à Aniane. D'où vient le coup de gomme...

Fondation en 802, pourquoi ?

D'abord, lorsqu'on a constaté que l'acte de 805 – qui n'est pas de 804 – à condition certes de procéder au nécessaire calcul des indications du texte – n'est pas une "charte de fondation" mais une dotation complémentaire du fondateur à une institution pleinement établie, on recherche la trace – forcément antérieure – de l'acte fondateur. Or, si l'acte en question a disparu, nous en conservant heureusement la trace.

Si l'acte a disparu, si une transcription fait également défaut, il nous reste des mentions anciennes d'une sorte de charte de fondation. Cette "pancarte" (cf. Infra) n'était d'ailleurs pas une charte du style répandu au Moyen-âge mais un récit résumé de la cérémonie de la fondation (selon une formule tout à fait en accord avec les usages de l'époque carolingienne). Solennel, ce texte devait bien sûr résumer la cérémonie religieuse ayant fait suite à la proclamation d'intention du fondateur, muni pour l'occasion de l'approbation formelle du souverain (*monasterium constructum...in causa domni et senioris mei Caroli*).

Ensuite, il racontait le tracé de l'aire monastique et sa consécration rituelle, précisant également le domaine – terre et revenus – accordé par Guilhem à la communauté destinée à s'y établir, citant l'abbé désigné (cf. Infra) et les moines qui suivront la règle édictée par Benoît d'Aniane (*doctrina venerabilis patris Benedicti*), avant de citer les personnages présents et témoins : plusieurs évêques, des abbés dont celui d'Aniane, les fils et parents de Guilhem...

Déjà bien abîmée, cette *scheda Fundationis* du monastère de Gellone a été vue sur place par Bernard Gui lorsqu'en 1326, le nouvel évêque de Lodève fut accueilli par l'abbé Décan d'Uzès. Sur la base des archives diocésaines, il composa une histoire ou *catalogus episcoporum Lodovensium*, dans laquelle il écrit avoir vu une *pervetusta scheda fundationis monasterii sancti Salvatoris in villa Gellonis*...[AD 802.] soit : *un tableau de fondation du monastère Saint-Sauveur dans la villa de Gellone...l'an du Seigneur 802*. Le Mauriste gellonais Jean Maignan a sans doute vu le document à la fin du XVII^e siècle puisqu'il signale dans sa chronologie l'abbé *Juliofred* en 802. Selon Jean de Plantavit de

La Pause en 1634 (évêque de Lodève entre 1625 et 1651), cette même date figurait *dessus la antique plancarte* qu'il a vue lors de sa visite du monastère, et qui était probablement le même document appelé *scheda* (le terme désignait un écrit important encadré). On peut raisonnablement penser que la *scheda* de 1326 et la *plancarte* de 1634 ne faisaient qu'un. Le terme *scheda* s'applique au procès-verbal d'une cérémonie importante dont le déroulement est résumé et qui, portant les intentions du fondateur et les noms des participants, garantie juridiquement les statuts du nouvel établissement.

Dans ce document gellonais aujourd'hui perdu, figurait *Nebridius episcopus* comme dispensateur de la bénédiction du site monastique. Il s'agissait du moine anianais, fondateur et abbé de Lagrasse (Aude). Devenu évêque métropolitain de Narbonne vers 790-795 (en 794 prob.), il reçut le titre archiépiscopal en/vers 802 justement. Le titre archiépiscopal lui fut attribué comme aux autres évêques du royaume franc titulaires d'un siège provincial à la suite de la requête que fit Charlemagne à Léon III (entre 801 et 805).

Dans sa *nomenclatura*, le célèbre évêque lodévois écrit : *Nebride est rappelé dans l'antique document de la fondation du monastère de Gellone*...[*que saint Guilhem*]...[*fit construire à ses frais dans le Lodévois dont il était également comte suzerain. Après des dispenses royales pour le construire, ce seigneur le dota de très amples revenus. Il y établit séparés des moines et des moniales et s'y retira lui-même. Il y prononça ses vœux en 806 après avoir quitté la cour de l'empereur.*

Comme l'avait cru Bernard Gui, on a longtemps pensé qu'il avait été évêque de Lodève avant de devenir archevêque de Narbonne ; ce qui chronologiquement n'est pas possible. A moins que Nébridius soit intervenu *ad interim*. Non seulement cela n'apparaît nulle part, mais il est naturel que ce soit le métropolitain narbonnais qui ait procédé aux rites de la fondation. En l'occurrence, le prélat n'avait pas besoin d'être entouré de co-consécrateurs évêques de la province (d'où le fait qu'aucun autre nom ne soit pas cité). Toujours selon Bernard Gui – relayé par son successeur du XVII^e siècle –, le texte de la *scheda* gellonaise était inclus dans le *chartulaire antique* de l'évêché ainsi que dans la *nomenclatura* du XIII^e siècle (deux sources lodévoises perdues).

Or, à la suite des auteurs de la *Gallia christiana*, les historiens modernes de l'Église ont renoncé à résoudre l'apparente incohérence. Ainsi Julien Rouquette (1913) pensait-il que la référence à l'évêque Nébridius par les historiographes anciens du diocèse de Lodève était fautive car, écrivait-il, il n'est pas mentionné dans la *charte de 804* de Saint-Guilhem. L'observation se commente d'elle-même. Toujours selon Bernard Gui, relayé par son successeur, le texte de la *scheda* gellonaise était inclus dans le *chartulaire antique* de l'évêché ainsi que dans la *nomenclatura* du XIII^e siècle (deux sources lodévoises perdues).

C'est cette confusion apparente qui a fini par faire écarter la validité de l'information fournie par l'ancien inquisiteur, les historiens modernes n'ayant pas non plus compris que le document correspondant à la fondation n'était pas la dotation de 805, d'ailleurs encore appelée *charte de fondation de 804* ! Clairement datée du dimanche 14 décembre 805, jour de la dédicace de la basilique carolingienne de Gellone (cf. supra), la soi-disant charte de fondation constitue la dotation complémentaire que Guilhem a accordé à son monastère.

Outre qu'il tombait un dimanche, jour réservé aux dédicaces d'églises, la vigile du 14 décembre était la fête de sainte Lucie, dont une relique y fut déposée, et plus tard un

autel particulier. Or, comme l'indique le nom de la jeune martyre sicilienne, le 13 décembre marquait le "retour" de la lumière. Ce jour marquait anciennement l'ouverture de l'équinoxe d'hiver qu'on clôturait le 25 par la célébration de la Nativité : dans le sillage d'Hanoukka, on fêtait la naissance-renaissance du Christ, le "soleil de Justice", le *sol invictus*... Cette symbolique avait un sens démultiplié à Gellone, dont l'église consacrée au Christ Sauveur abritait la plus sublime des reliques de la Passion.

On ignore le jour précis de la fondation de Gellone car les moines n'ont annuellement célébré que la mémoire de la dédicace de leur basilique ; ce qui est somme toute normal. Après la construction de l'actuelle abbatale, consacrée en 1039, l'anniversaire ne sera plus le 14 décembre mais le 30 septembre. Étant donnée la place qu'occupa des siècles durant le culte de la Croix, j'estime plausible qu'on ait choisi pour la fondation l'une ou l'autre des fêtes liturgiques qui lui sont consacrées : soit le 3 mai (dite de l'exaltation) soit le 14 septembre (dite de l'invention). Le calendrier-martyrologe de Gellone porte l'indication : *xviii kl. oc.br. Salutatio sancte crucis*.

La fête de l'Invention de la Croix, qui est très ancienne, s'attache traditionnellement à la découverte – certainement légendaire – par l'*Augusta* Hélène de la Vraie Croix. En réalité, elle correspond à la dédicace de la basilique dite du Saint-Sépulcre le dimanche 14 septembre 335. Quant à la fête de l'Exaltation de la Croix, elle apparaît tardivement en Occident, à Rome sous le pontificat du Syrien Serge I^{er} ; encore que longtemps fixée au 7 mai. Elle figure dans le sacramentaire révisé dit *de Gellone* à la date du 3 (vers 695, le sacramentaire hiéronymien indiquait encore aux deux dates des 3 et 7 la même mention : *inventio scae crucis dni*). L'exaltation, jour où chaque année, le patriarche de Jérusalem portait en procession à travers Jérusalem le Saint Bois, pourrait correspondre au retour triomphal œuvre d'Héraclius qui s'était fait restituer l'insigne relique par les Perses en 622 ; ou bien à l'arrivée à Rome d'un morceau venu de Constantinople et déposé dans la cathédrale du Latran (la tradition romaine de sainte Hélène n'est qu'une légende, avalisée à septante ans de distance par Ambroise *de Milan*).

L'Invention et l'Exaltation étaient donc des jours dignement célébrés par la communauté monastique de Gellone (ostensions et processions), sans qu'on puisse dire laquelle des deux a été choisie pour la fondation du monastère : le mardi 3 mai ou le samedi 14 septembre ? La cérémonie s'est obligatoirement produite en présence de Guilhem et, probablement aussi de membres de sa famille ; et de Benoît *d'Aniane* même si la mémoire gellonnaise en a – et pour cause – effacé la trace. Fin mars 802 s'est tenue à Aix une très importante assemblée générale, à laquelle tous les grands furent tenus de prendre part. Si Guilhem y fut présent, il a eu tout le temps de regagner le Val de Gellone pour le début mai. Dans les premiers jours d'octobre s'ouvrit, toujours au palais d'Aix, un synode rassemblant les ecclésiastiques. Il y fut principalement débattu de la réforme de l'Église et en particulier de la vie monastique. Si l'abbé d'Aniane, âme de cette réforme, ne pouvait manquer à ces assises, la présence de Guilhem à la cour n'était pas du tout nécessaire. L'autorisation royale de fonder son monastère était antérieure, et remontait peut-être à 801.

Le choix de la fête liturgique du 14 septembre avait l'avantage de se placer la veille d'un dimanche, au cours duquel le métropolitain Nébridius – éventuellement encadré par les évêques l'ayant peut être assisté – était susceptible de célébrer une messe. On remarque qu'il y a exactement trois mois entre le 14 septembre et le 14 décembre ; ce qui pourrait induire une sorte de préparation spirituelle trimestrielle à la dédicace de la basilique christique de Gellone, destinée à être le réceptacle de la relique de la Croix, architecturalement conçue pour être un reliquaire monumental.

Voyons maintenant comment s'explique le choix de l'année 802.

En 802, Guilhem est un cinquantenaire parvenu au seuil de la vieillesse. C'est certainement un homme usé par une vie très active et très physique : outre une longue carrière d'armes, ne pensons qu'aux fatigues causées par des déplacements constants à cheval. Ensuite, il est veuf pour la seconde fois et, à part Bernard, tous ses fils survivants ont atteint l'âge adulte. Si ses fils Hildelhelm, Warner et Witchar sont morts, il lui reste Béra né de Cunégonde, Theudéric, Charibert/Herbert et Gauzhelm dont il est difficile de désigner la mère mais dont on sait qu'ils disposeront quelques années plus tard les comtés de Viviers et Vienne pour l'un ceux d'Empuries et Roussillon pour l'autre. Quatre filles sont connues. Bernard, le petit dernier des enfants du duc Guilhem, dont la naissance vers 796 pourrait avoir causé la mort de sa mère, sera connu comme Bernard *de Septimanie*, personnage capital du règne de Louis *le Pieux* au destin flamboyant et tragique à la fois. Ses sœurs Alda/Aude et Berthe/Berthrade (les *Albane* et *Bertrane* de la tradition locale) sont également mortes et enterrées à Gellone.

Elles se sont retirées à Gellone avant la fondation du monastère masculin, pour y vivre dans la prière et l'aumône. Mais on ignore si elles ont fondé avant 802 leur couvent ou si l'institution existait avant leur venue car, dans ce cas, elles auraient rejoint une de ces communautés de pieuses dames typiques de l'aristocratie franque. La tradition les présente comme des fondatrices, mais ce statut pourrait ne remonter qu'à la tentative médiévale (XI^e-XII^e siècle) d'instituer dans l'abbatiale un culte aux *deux Vierges* les sœurs du *saint Athlète de Dieu*.

J'aurais plutôt tendance à penser que leur frère a patronné une laure féminine préexistence, de manière à favoriser leur venue au Désert – dont une au moins était une veuve – auprès de ce qui n'était pas encore le monastère Saint-Sauveur mais sa *cellula* de retraite. Si les sources font défaut, on sait que les *sanctimoniales* gellonaises vivant dans l'enclos Saint-Barthélémy – accolé à l'enceinte du monastère masculin – avaient une prieure sous l'autorité de l'abbé. Le Fulcoald qui contresigne la dotation de 805 juste après ses fils est probablement un neveu par alliance du duc Guilhem. J'estime probable qu'il s'agit du *missus* royal en Nîmois et Rouergue († v. 844). Investi du comté de Rodez par Louis *le Pieux* vers 815-820, il est à l'origine des Raimondins. Entre 795 et 800, il a épousé Sénégonde, fille de Frédol, avoué (administrateur pour le comte Theutwin, frère de Guilhem) du comté d'Autun, et d'une sœur de Guilhem ; Aude ou Berthe, on ne sait. La présence de Fulcoald à Gellone en 805 n'avait donc rien d'étrange.

Ayant établi en 1995 que l'architecte de la basilique carolingienne de Gellone était un Langobard du nom de Theuda/Thioda – classiquement latinisé en *Deodatus* –, auteur également de la cité royale d'Oviedo, j'ajoute un élément nouveau : deux des témoins de la version gellonnaise du 14 décembre 805 sont des Langobards, ainsi qu'en témoignent les noms. Si je n'ai pas réussi à identifier Rangavi(r), Mauring pourrait être le comte de Brescia († 824, fils de Suppo I^{er} et d'une princesse royale langobarde, duc de Spolète en 822, son frère Adalgis lui succédera jusqu'en 834). Or, le probable oncle – ou frère – du comte Mauring était le seigneur Brainding, établi en Nîmois et auteur en 813 d'un testament en faveur du monastère d'Aniane. Qui plus est, l'épouse de Brainding était sœur de l'épouse de Béra... On peut imaginer un lien entre ces personnages du pouvoir carolingien dans le royaume des Langobards et l'architecte langobard de Gellone, qui porte le nom de l'évêque de Spolète mis en place par les Francs en 777 et disparu en 800 (proche parent de l'épouse du duc Suppo !)

Ce détour familial a pour but de faire comprendre le caractère éminemment patrimonial – on peut même dire dynastique – du monastère du Désert. Il ne fait aucun doute, à mes yeux tout au moins, que Guilhem a voulu que Gellone soit la marque de toute sa famille et, par conséquent, le panthéon des Wilhelms. Son père, auquel on doit d'avoir réalisé sous son beau-frère Pépin *le Bref*, la conquête de la Septimanie (759), administra pendant une vingtaine d'années depuis Uzès la nouvelle province du *regnum francorum*. Mais à part le mandat royal et la fidèle amitié du comte de Maguelone Akhilulf (devenu *Aigulphe* dans la tradition médiévale), Theudéric II ne disposait pas d'une "légitimité" de sang par rapport à l'aristocratie gothique. C'est pourquoi, ayant assumé la garde et l'éducation de la fille unique de ses alliés locaux, la princesse Khauna et son époux le patrice Ansémund (âmes de la résistance au pouvoir musulman, assassinés en 754 et 756), il fut poussé à marier son second fils Guilhem à la jeune *Khaunagunda* (nom original goth) – *Cunegundis* pour les Francs (Cunégonde) –, dépositaire de la légitimité gothique (petite-fille du dernier roi des Wisigoths, Akhila II, mort au combat en 721-722).

Si Guilhem fut réservé à un destin méridional au commandement de la Septimanie, c'est que l'héritage "bourguignon" de la *Sippe* proto-wilhelme – principalement l'Autunois-Chalonnais-Auxerrois – avait logiquement attribué au fils aîné Theudéric (il mourra au combat en 793). Pour conforter l'autorité de Guilhem, on lui réserva une alliance matrimoniale capable de lui assurer une légitimité populaire, ainsi qu'un avenir méridional à sa descendance. Ce qui fut le cas, d'où la nécessité de créer un pôle d'ancrage régional dynastique : Gellone.

Le duc Theudéric II avait administré la province septimaniennne, ce pays des Goths (*Gallia gothica*) enfin adjoint au royaume et libéré de la domination musulmane, jusqu'à sa mort probablement qui se place autour de 785. Son fils cadet, qui vivait à la cour du roi Pépin est ensuite passé au service du roi Carloman puis, en 771 de son frère Charles devenu seul roi des Francs. Aux côtés de son cousin germain, il a rapidement assumé des fonctions militaires. Ainsi aura-t'il pris part aux offensives contre les Saxons (772, 782-785) ou à la conquête du royaume des Langobards (773-774, à laquelle prirent part le futur Benoît *d'Aniane* et son frère, futur comte de Maguelone), aux expéditions contre Bénévent (780 et 786) ou à celle contre Tassilo III de Bavière... Mais il est plus certain que le brillant officier royal de vingt-cinq ans a participé à l'offensive contre l'émirat de Cordoue de 778 de laquelle on n'a retenu que l'échec cuisant de Roncevaux, alors qu'une offensive parallèle à celle sur Pampelune s'était dirigée vers Saragosse (dont le *wali* avait fait allégeance au roi franc). Je signale que le Roland de la chanson qui périt au retour de la Navarre, comte de Vannes commandant la marche de Bretagne, était le frère aîné de Witburge, la seconde épouse de Guilhem (leurs frères Wito/Guy et Rodolt seront comtes de Vannes et marquis). La chronologie autorise à penser que Guilhem a connu Roland, d'autant que leurs familles se fréquentaient déjà dans l'entourage royal (Widonides et Wilhelms).

Au printemps 802, alors que Louis – qui est revenu d'Aix où il a passé l'hiver avec son père – peut parader en Catalogne où il dirige une grande promenade militaire le long de l'Ebre, Guilhem est fêté pour avoir été l'architecte de la conquête cis-pyrénéenne. Il est probablement présent à Tours où, après une inspection des côtes, se retrouvent l'empereur et son fils le roi Louis. Ayant décliné l'invitation à effectuer une visite de d'Aquitaine, Charles reprend le chemin d'Aix vers le 10 mars. Le duc Guilhem a-t-il suivi le roi qui, après plusieurs haltes dans ses palais, s'installa vers le 22 mars à Toulouse (où il célébra Pâques le dimanche 27) ? On ne sait. Il est par contre assuré qu'il résoudra la révolte wasconne contre le comte Leuthard, que le roi a mis en possession du Fézensac. S'il n'est pas parent proche de Guilhem, le Girardide Leuthard a été un de

ses "capitaines" lors de la guerre de 800-801. L'incident semble découler d'une brouille survenue lors de la campagne victorieuse de 801 dans la future Catalogne. En accord avec son ami et compagnon d'armes Sanche-Loup, prince des Wascons et duc de Gascogne (comte d'Agen par son mariage, il est le père de Dhuoda), Guilhem réussira à éteindre pacifiquement un soulèvement causé par une indélicatesse royale. La concorde fut scellée lors d'un plaid tenu à Toulouse au cours de l'automne, dans la seconde partie d'octobre probablement. Si ce ne fut peut-être pas le dernier, ce fut certainement un des derniers actes de la carrière publique du duc Guilhem dans le royaume d'Aquitaine.

En toute logique, Guilhem s'est ouvert de ses projets à son cousin, maître et ami en 801. Il reçut alors de l'empereur la permission de fonder un monastère bénédictin en un lieu dont il lui avait cédé la propriété. Dans un deuxième temps, le monastère fondé, construit et inauguré, Charlemagne autorisera Guilhem à quitter le monde ; ce qui signifiait au préalable se démettre de ses fonctions dans les mains du souverain. *Depuis longtemps – lit-on dans la Vita –, après avoir renoncé aux choses de ce monde et renoncé à moi-même, je désire ardemment – dit Guilhem à son souverain – aller servir Dieu dans le monastère que j'ai construit avec ta permission dans le désert (in monasterio quod... tuae caritatis causa construxi in heremo).*

Après la prise de Barcelone, le commandement de la ville et de la nouvelle marche fut confiée au prince des Goths (*princeps Gothorum*), c'est-à-dire à Béra, le fils du duc Guilhem et de la princesse royale Cunégonde. Comme chef de l'armée chrétienne, Charlemagne a attribué à Guilhem un titre militaire du temps de l'empire romain chrétien, celui de *primus signifer*, de porte-enseigne. Pour cette campagne décisive contre l'Infidèle, ce *signum* a été surmonté d'une monstrance contenant une esquille de la Vraie Croix, formant ainsi le *vexillum Christi* ou *vexillum Crucis* cité par les textes contemporains. L'idée est née au retour du séjour romain au cours duquel Charles, roi des Francs, roi des Langobards et patrice des Romains fut couronné empereur. N'oublions pas que c'est au de ce séjour (du 23 novembre 800 au 25 avril 801) que Charlemagne reçut l'ambassade venue de Jérusalem, qui lui remit la célèbre relique christique. *Me presente*, présent pour le procès de Léon III et le couronnement impérial, dût quitter Rome juste après les fêtes de Noël, au lendemain de l'Épiphanie pour regagner l'Aquitaine où le roi Louis avait été consigné par son père en raison de la situation militaire au-delà des Cluses du Perthus.

Il apportait les dernières mesures concoctées avec Charlemagne pour la seconde phase de l'offensive, coordonnée avec le prince des Wascons et le roi des Asturies assurant des corps de bataille de couverture. A partir de la ligne atteinte lors de la campagne précédente depuis Urgell et Gérone, l'armée principale se présenta devant Barcelone vers le 21 février 801 et entreprit immédiatement le siège. Outre les Francs et les Goths de Septimanie et du glacis catalan, on comptait des contingents d'Aquitains et de Wascons, de Provençaux et de Bourguignons. La ville capitula le 3 avril, Samedi Saint ; un signe miraculeux aux yeux des Chrétiens. Le lendemain, Dimanche de Pâques, l'armée entra en chantant dans la ville, le roi Louis flanqué des comtes, précédé du *primus signifer* tenant le *vexillum* triomphal ; c'est-à-dire une enseigne de commandement militaire au sommet de laquelle a été fixée une custode renfermant une esquille du Saint Bois !

Après la prise de Barcelone, le commandement de la ville et de la nouvelle marche fut confié à Béra, le fils du duc Guilhem et de la princesse royale Cunégonde. La situation sur la nouvelle frontière de l'Ebre ayant été stabilisée, le roi d'Aquitaine se mit en route vers Aix pour rendre compte à son père de la victoire (Charlemagne y était parvenu

vers le 6 juillet, via Ravenne, Pavie et le col du Mont-Joux/Grand Saint-Bernard). Quant au duc Guilhem, la véritable cheville ouvrière de la conquête de la future Catalogne – qui constituait le résultat de plus de dix années d'un gigantesque travail préparatoire – il regagna la Septimanie.

Une biographie latine manuscrite de Guilhem (prob. disparue dans le pillage révolutionnaire du couvent dominicain de Toulouse), qui n'était pas la *Vita* connue, racontait le triomphe que vécut alors le chef-lieu de la province qu'il gouvernait : *Aussi le duc Guilhem rendit-il grâces au Ciel par une procession solennelle qu'il fit faire à Narbonne où il se trouvoit avec toute son armée et les seigneurs du País.]...[Le Comte voulut que la Croix qu'il avoit fait porter à la tête de ses troupes fut aussi à la tête de cette Procession à laquelle assistèrent l'Archevesque de Narbonne, accompagné de son clergé, des évêques et des abbés de la province. Guillaume accompagné des Seigneurs et des Officiers marche tête et pieds nus avec une foule innombrable qui étoient (sic) accouruë de toute part pour assister à cette cérémonie le suivirent en cet état. Tout le monde fondeoit en larmes et pousoit au Ciel mille soupirs.* Il n'y a pas de raison objective de douter de l'authenticité d'un épisode consigné dans une chronique carolingienne locale aujourd'hui perdue. Bonaventure de Sisteron, le traducteur du passage (1741), plaçait l'évènement dans le sillage de la "défaite victorieuse" de 793 sur l'Orbiel, alors qu'il fit plutôt immédiatement suite à la victoire de 801.

Après la prise de Barcelone et la première phase de la conquête de l'antique Tarraconaise dont il a été l'architecte pour son royal cousin, Guilhem va préparer la dernière phase de sa vie. Après celle de fonder un monastère, Guilhem va demander l'autorisation à Charlemagne de quitter ses fonctions. Seul le souverain peut permettre l'abandon du service de la *militia saecularis* et on peut gager qu'il obtint que la transmission de ses honneurs soit assurée à ses fils, dont la *Vita* assure qu'ils soutirent le projet paternel ainsi que d'autres comtes de la région.

Un monastère rapidement construit, une architecture d'excellence.

Il n'est pas possible d'aborder ici la question passionnante de l'identification de l'architecte Theodat/Thioda/*Deotatus* (cf. infra), ni l'analyse archéologique qui nous a permis – le regretté Philippe Lorimy et moi-même – de restituer la planimétrie du monastère de Gellone et le plan de la basilique carolingienne (*Gellone I*). On peut néanmoins souligner combien les indications fournies par la *vita S. Willemi* et par la *vita S. Benedicti* convergent parfaitement avec les constats et les conclusions auxquelles nous sommes parvenus. En effet, ces deux sources exposent en substance le caractère hautement qualitatif de la construction, la richesse de sa décoration : Guilhem *amena le maître* (architecte) *qu'il avait choisi pour l'œuvre, et fit venir les hommes de l'art dont il disposait sur place. Après quoi, il traça les plans et dessina les diverses constructions dans les règles, appela au chantier les corps de métiers, embaucha des ouvriers... Il pose la première pierre de l'église et prend part aux travaux.*

Ce que nous connaissons à ce jour du monument, de son plan et de ses élévations, de l'appareillage de ses murs, de sa décoration lithique et même picturale, suffit à confirmer son excellence. L'auteur de la *Vita wilhelmide* dit même que Guilhem paracheva la construction de l'église en la dotant *marmore precioso perficiens pavimentum*, d'un dallage de marbres précieux ; c'est-à-dire probablement d'un de ces tapis géométriques en *opus sectile* dont les grandes églises – romaines avant tout – aimaient embellir leurs sanctuaires. Seule la fouille archéologique que beaucoup

attendent pourrait dire si l'écrit n'a fourni qu'un topos de style ou si cette œuvre faisait partie du mobilier de la basilique de Gellone, à l'instar notamment du chancel de chœur dont on conserve les éléments,

Une communauté monastique mixte.

La *Vita* indique que Guilhem fit venir des moines choisis dans plusieurs monastères pour leurs vertus. Ensuite, après l'établissement d'un abbé et la consécration de l'église (emploi du terme antiquisant *templum*), il fit une donation solennelle à l'église et à son autel.

Si nous savons que le grand monastère d'Aniane, qui compta jusqu'à trois cent moines, détacha – comme Benoît le faisait lorsqu'on lui demandait de réformer un monastère – une compagnie de moines anianais. Selon Ardo, ce renfort apporté à la communauté locale se composait d'une douzaine de moines. C'est ce qui s'est produit à Gellone, sauf que l'autre partie de la communauté initiale gellonnaise n'était manifestement pas d'origine locale ou régionale. On sait qu'Aniane est un monastère-ville dans lequel l'empreinte gothique est très affirmée, comme en témoignent les épaves du scriptorium, une survivance de la liturgie pré-romaine et des noms de personnes trahissant leur origine ethnique. Par contraste, Gellone apparaît comme un établissement "franc", dont la nature exprime l'implantation d'une culture différente... Si le *sacramentaire de Gellone*, livre liturgique offert à Guilhem par Benoît, est probablement sorti du scriptorium d'Aniane, le nom du premier abbé de Gellone (cf. infra) et la présence sur place vers 810 d'un scribe issu comme lui des environs de Trier/Trèves en Rhénanie (cf. supra, l'*excarpus*) suffisent à révéler la nature "franque" de la fondation wilhelmide. Qui plus est, l'acte n° 4 du cartulaire de Gellone – appelé *testament de Juliofred* – a été enregistré par un scribe dont le nom est typiquement rhénan : Ingilbold (c'est-à-dire un Ingisbald). Ce nom a pour radical le nom d'un ancien peuple franc, les Ingis/Ingues, incorporé au VI^e siècle dans l'ensemble rhénan. Ainsi voit-on dans les premières années du IX^e siècle se concrétiser les débuts d'une fusion culturelle en Septimanie.

Le nom de l'abbé Juliofred figurait dans la *scheda foundationis* de 802. Les Mauristes de Saint-Guilhem-du-Désert ont eu en mains une *vita Iuliofredi*, qui a malheureusement disparu sans avoir même été recopiée. A moins que ce nom regroupe le radical "antique" Iulius et le radical germanique Fried – ce que je ne crois pas –, *Juliofredus* semble plutôt une graphie correspondant à une prononciation locale du nom *Hluiofredus* (simplification de *Hluidofried/us*), un typique nom hypocoristique composé du radical *hludo* accolé au nom *fried/us* (race + paix). Dans l'acte n° 4 du cartulaire de Gellone, le premier abbé est dit *consanguineus Karoli imperatoris*, ce qui indique qu'il descendait d'un même grand-père sans être de la même lignée. L'hypothèse la plus simple est que Juliofred était un petit-fils de Charles Martel et de la bavaroise Swanahilde. Quant à Charlemagne, il descendait de Rotrude, la première épouse du célèbre maire du palais, qui était d'ailleurs une grand-tante de Guilhem lequel, descendant de la seconde épouse du Martel Ruhaïde, était *consanguineus* de l'abbé...

Probablement choisi par Guilhem, le moine Juliofred pourrait être sorti du milieu monastique proto-wilhelmide de Trèves-Prüm-Echternach. Outre le scribe et l'écriture de l'*excarpus*, l'acte n° 4 du cartulaire de Gellone – appelé *Testament de Juliofred* – a été enregistré par un scribe dont le nom est typiquement rhénan : Ingilbold (c'est-à-dire un Ingisbald). Ce nom a pour radical le nom d'un ancien peuple franc, les Ingis/Ingues, incorporé au VI^e siècle dans l'ensemble rhénan.

L'autel "recyclé" du Saint-Sauveur de Gellone.

Pour conclure cet excursus des multiples tenants et aboutissants de la fondation, on doit se tourner vers une problématique passionnante : l'identification du mystérieux meuble liturgique médiéval ramené en l'abbatiale en 2018, connu sous le nom d'*autel de saint Guilhem* car, du XI^e au XVII^e siècle, il a servi au culte liturgique du fondateur sanctifié.

Sans en faire ici une description détaillée et argumentée, rappelons qu'il s'agit d'un autel-coffre reliquaire ; c'est-à-dire qu'il appartient à une typologie très rare de meuble creux renfermant un *scrinium* (disparu après la démolition de 1679), une *urne de marbre* dont les multiples logettes renfermaient une collection de relique de Terre Sainte et de la Passion. Accessible jadis par un portillon postérieur (*ostiolum*) muni d'une grille, cette lipsanothèque archaïque (d'environ 40/50 cm de côté) ne contenait pas le corps de saint Guilhem. Du temps de Charlemagne, le reliquaire de la basilique de Saint-Nazaire de Lorsch contenant une collection de reliques hiérosolomytains (Temple, Golgotha, Passion) était appelé *scrinium* (cf. le *codex Laureshamensis*).

Convaincus que le corps de leur saint fondateur reposait dans le grand sarcophage paléochrétien surplombant l'autel depuis le XI^e siècle, les moines furent surpris de ne rien y trouver lorsqu'ils l'ouvrirent en 1563. Ayant retiré la table de l'autel (*mensa*), leur désarroi ne fit que s'accroître. De retour au monastère après sa brève occupation par une troupe calviniste, ils conclurent à une perte ancienne du corps, dont il leur restait quelques fragments osseux dans une boîte placée près de l'*urne de marbre*. C'est la démolition de l'*autel de saint Guilhem* par les Mauristes – désireux d'installer leur chœur dans la grande abside – qui permit en 1679 la découverte fortuite de la caisse-reliquaire, caché depuis 1139 dans un caveau aménagé sous l'autel...

On ne peut continuer de raconter que cet autel luxueux a été offert par Grégoire VII en 1076 pour servir de reliquaire au corps de Guilhem qu'aurait "canonisé" Alexandre II. Pas plus qu'il a été réalisé en 1138, ou fabriqué dans l'Apennin toscan entre 1190 et 1220 par un bienfaiteur de Gellone, un *grand personnage*, dont la communauté aurait oublié de célébrer la mémoire, disparu sans laisser la moindre trace d'un pareil cadeau...

Attribué à la célébration liturgique de saint Guilhem, et – dit-on – réalisé à cet effet, cet autel ne propose aucune image du fondateur (un portrait ou la représentation de quelque miracle). La seule iconographie présente en place d'honneur est une double image christique : précisément le Christ sous ses deux natures !

La complexe enquête pluridisciplinaire que je poursuis depuis 1995 avec l'appui d'experts scientifiques pointe de plus en plus clairement vers une résolution, un constat logique qui fournit l'explication : l'*autel de saint Guilhem* est un meuble liturgique recyclé anciennement (XI^e siècle).

Le dimanche 13 août 1077, le légat pontifical Amat, évêque d'Oloron, procéda à la consécration d'un nouveau maître-autel (détruit en 1679, il en reste des vestiges sculptés), rendu nécessaire par la mise en service du large sanctuaire dégagé par l'abattement du vieux sanctuaire carolingien. Il a pris la place de l'*autel de saint Guilhem*, qui n'est rien d'autre que le maître-autel initial de la basilique carolingienne, lui aussi dédié au Christ Sauveur. Son changement d'affectation se place en/vers 1082 : trop petit pour le sanctuaire "roman" mais trop précieux pour le faire disparaître, il a alors été inclus dans le dispositif cultuel nouvellement aménagé à droite du nouveau maître-autel.

Le plus stupéfiant encore, on va le voir, est que ce meuble – qui constitue un *unicum* archéologique et un *hapax* absolu des arts de l'Europe médiévale – provient manifestement d'Aix-la-Chapelle et qu'il correspond à un cadeau de Charlemagne à Guilhem, rapporté par sa *Vita* (cf. infra).

Avec le sigle gravé dans un coin de la cuvette liturgique de la *mensa*, qui ramène à un personnage de la cour de Charlemagne, le dernier élément probant consiste en l'identification de la roche noire ayant servi à façonner la table et le soubassement de cet autel démontable (assemblage de dalles) : après plusieurs étapes d'analyses, qui rapportaient ce matériau – inédit dans l'art médiéval – du bassin mosan (Belgique), il a été identifié en mai dernier comme provenant d'un site d'extraction du secteur de Dinant-Namur. C'est la région où les Pippinides possédaient de grands domaines et des palais de campagne, d'où on a tiré ce marbre noir précieux, employé notamment à Aix et à Saint-Denis. C'est la *pietra nigra* dont le roi Offa de Mercie sollicitait l'envoi en Angleterre de la part de Charlemagne, le marbre dans lequel fut taillée la superbe dalle funéraire que le roi des Francs fit envoyer à Rome en 796 pour honorer la tombe de son ami le pape Hadrien...

Dès que le nouvel examen approfondi des verres incrustés subsistant sur l'*autel de saint Guilhem* aura abouti (retardé de près de deux ans), sera organisée une manifestation publique de présentation des différents volets de l'enquête (avant la publication d'un volume).

Il va de soi que l'identification dont j'ai progressivement soutenu l'hypothèse – et qui se rapproche aujourd'hui d'une conclusion – devrait aboutir à la reconnaissance d'un chef-d'œuvre de l'art carolingien. La conséquence sera double : un apport capital à l'histoire de l'art médiéval, un prestige accru pour Saint-Guilhem-du-Désert...

Un autel et un monument liés à la relique de la Croix.

N'en déplaise à certains – toujours le même manipule universitaire – la riche documentation écrite conservée atteste du culte de la Vraie Croix à Gellone (annales carolingiennes, actes du cartulaire, ouvrages liturgiques, livret des miracles, vie de saint Guilhem, chroniques et attestations extérieures, etc.).

La *vita S. Willelmi* concorde avec le témoignage d'Eginhard, le biographe de Charlemagne, avec ceux de la chronique de Ripoll (Aniane-Moissac) et des annales de Lorsch, avec celles aussi de Niederaltaich, compilation d'annales royales, pour raconter l'arrivée à Rome le 23 décembre 800 de l'ambassade arrivant de Jérusalem : *Acompagné par Zacharie, l'envoyé de Charles, arrivèrent des émissaires de Jérusalem. Ils apportaient la relique de la Croix, ainsi que les clefs du Tombeau du Christ, du Calvaire, du Jardin des Oliviers, de la Porte d'Or.*

Charlemagne et sa cour quittèrent Rome après Pâques 801 pour regagner lentement Aix, via Ravenne et Pavie. A peine rentré au palais en juin, le nouvel empereur fit fabriquer un précieux autel-coffre reliquaire pour abriter les reliques de la Passion et de Jérusalem. Il fut érigé dans le promenoir d'étage de la chapelle palatine, exactement en face du trône impérial (en référence symbolique au face-à-face du trône divin et de l'autel céleste évoqués par l'Apocalypse). Trois ans plus tard, on lui substitua un meuble encore plus précieux, entièrement d'orfèvrerie (cet "autel d'or" disparut à la fin du IX^e siècle), dédié à l'occasion de la consécration finale de l'Octogone effectuée par le pape Léon III, le 6 janvier 805. Comme à Gellone, le reliquaire de la Croix était exposé sur cet autel, selon un rite suivi depuis le VII^e siècle à Constantinople pour la fête de l'Exaltation (comme

en témoigne Constantin VII *Porphyrogénète* dans le traité compilateur de *Cerimoniis aulae Byzantinae*). En outre, lors de l'hommage de la cour au *basileús* dans le grand *triclinium*, on disposait face à lui sur une estrade les enseignes militaires (*labaria*) encadrant l'"enseigne de la Croix" (*vexillum Crucis*).

A Gellone, la partie orientale de la basilique carolingienne du Saint-Sauveur – le sanctuaire – a été conçue pour abriter un maître-autel christique et, dans la salle inférieure voûtée, la célèbre relique de la Vraie Croix. Cette salle, que nous appelons "crypte" depuis sa découverte (il y a soixante ans), est une staurothèque, ce dont témoigne encore son plan crucifère. Elle devint confession après sa sanctification de 916, lorsqu'on y installa au contact du reliquaire de la Croix le *mausoleum* de Guilhem et un petit autel *ad caput* dont subsistent les socles.

Si on fait fi des affirmations de certains hypercritiques qui nient purement et simplement l'existence de la relique comme son origine royale, et si on s'en tient aux sources écrites conservées, tout s'éclaire : lors de leurs adieux, Charles a cédé à Guilhem un morceau de la relique du Saint Bois qu'il installa ensuite dans le *sancta Sanctorum* de son monastère, où elle n'a cessé d'être vénérée. Ensuite, si on a compris que le *vexillum Crucis/Christi* des annales carolingiennes, c'est-à-dire le principal don fait par le patriarche Georges à Charles, n'était pas un drapeau mais la relique de la Vraie Croix, on comprend la provenance hiérosolomytaine de la relique gellonnaise via Aix-la-Chapelle.

Que la *vita S. Wilhelmi* que nous connaissons ne soit que du XII^e siècle ou du XI^e, que le rédacteur ait repris une version du X^e siècle ou une biographie carolingienne, il y a au moins deux passages du texte qui – loin de toute amphigouri – sont des récits clairement "journalistiques" :

1. le dernier entretien de Charles et Guilhem à Aix ; et
2. l'arrivée de Guilhem au monastère porteur de l'indicible trésor...

La *vita S. Willelmi* fait état d'un autel contenant des reliques de saints, donc d'un autel-reliquaire (par conséquent ceux) associé à la relique de la Vraie Croix. C'est une pièce liturgique magnifique et précieuse que Charles offre à Guilhem lors de leurs adieux, et que Guilhem amène au monastère de Gellone pour servir de maître-autel à la basilique du Sauveur. Malheureusement, comme celles qui l'ont précédée, la dernière traduction française de la *Vita* (2014) pêche par une série de termes mal choisis et de formules approximatives qui font perdre sa saveur au texte, mais surtout sa précision. Fine latiniste, Alice M. Colby-Hall a pourtant trop fidèlement suivi les anciennes traductions (celle rédigée pour le cardinal de Bonzi en 1694, et celles de trois prêtres érudits du XIX^e-XX^e siècle, Henri-Jean Sauvadet, Jean-Edouard Saumade et Léon Cassan), qui n'avaient pas compris l'emploi de **ara** ; d'autant que le terme du latin ecclésiastique "classique" pour désigner l'autel chrétien *altare/is* (+ *altaribus*) figure dans le même texte. Tous ces érudits ont traduit ce mot par "socle", en l'occurrence : le "socle du reliquaire" (le *phylacterium*) ; qui ne correspond à rien de connu et constitue même un objet monstrueux. *Ara* est le mot latin désignant l'autel païen des sacrifices, qui était honni par les Chrétiens ; sauf que le goût des intellectuels carolingiens pour la littérature antique l'avait remis en usage pour désigner l'autel liturgique. *Ermold le Noir* l'emploie pour désigner plusieurs fois un autel important, celui de la basilique Saint-Martin de Tours ou bien celui de la cathédrale de Strasbourg (l'*ara Virginis*)....

Seul, semble-t-il, Bonaventure de Sisteron avait compris (1741) qu'après l'acceptation par le roi de ce classique "don d'amitié", on amena sur son ordre à Guilhem le fragment

de la Croix : le petit reliquaire contenant du Saint Bois était *enchâssé* – c'est-à-dire enfermé – *dans un Autel embelli de riches et précieux ornemens*.

Cet autel est *deitate plena*. Il est appelé *sanctificata ara* et qualifié de *preciosus* du fait du *lignum mirabile* et des *sanctorum pignora gloriosa* qu'il renferme, des reliques hautement capables de miracles (*mira virtute praeclaram*). Puisqu'il sert à conserver la relique christique et qu'il est *rempli de choses divines* – c'est à dire des reliques –, il appartient à la catégorie des autels coffre-reliquaires. Or la *Vita* précise que, *précieux par ses divers ornements* – ou les arts au moyen desquels il est façonné –, l'autel *brille de ses remarquables qualités* (ou *étincelle d'une beauté surprenante*), mais *surtout par les glorieuses reliques de saints*...que Charles remet de ses mains à son hôte. Il renferme une collection de reliques, ce que confirme l'expression *deitate plena* (rempli de choses divines, de sainteté). Cela explique que cet autel soit *consacré* et, plus encore, *célèbre pour son pouvoir de faire des miracles* ! Clairement, c'est à l'instar de l'arche d'Alliance mosaïque que cet autel renferme des "choses divines", en l'occurrence des reliques qui se rapportent à Dieu le Fils (puisque'il ne saurait exister de reliques du Père ou de l'Esprit). Et puis, la formule *deitate plena* fait directement référence au *livre de l'Apocalypse* (Vulgate : VI, 9) : *Vidi subtus altare animas interfectorum propter Verbum Dei et propter testimonium quod habeant / j'ai vu sous l'autel les âmes des saints égorgés à cause de la Parole de Dieu et de leur témoignage*. Les saints martyrs sont présents par leurs reliques sous la table de l'autel terrestre, image de celui du Ciel.

Ayant soumis à son œil expert et critique la nouvelle lecture que je propose des deux passages de la *vita S. Wilhelmi* ainsi que le scénario historique que j'en tire, François Dolbeau a eu l'amabilité de m'accorder un satisfecit, accompagné de quelques remarques et précisions utiles.

Un autel particulièrement vénérable et vénéré.

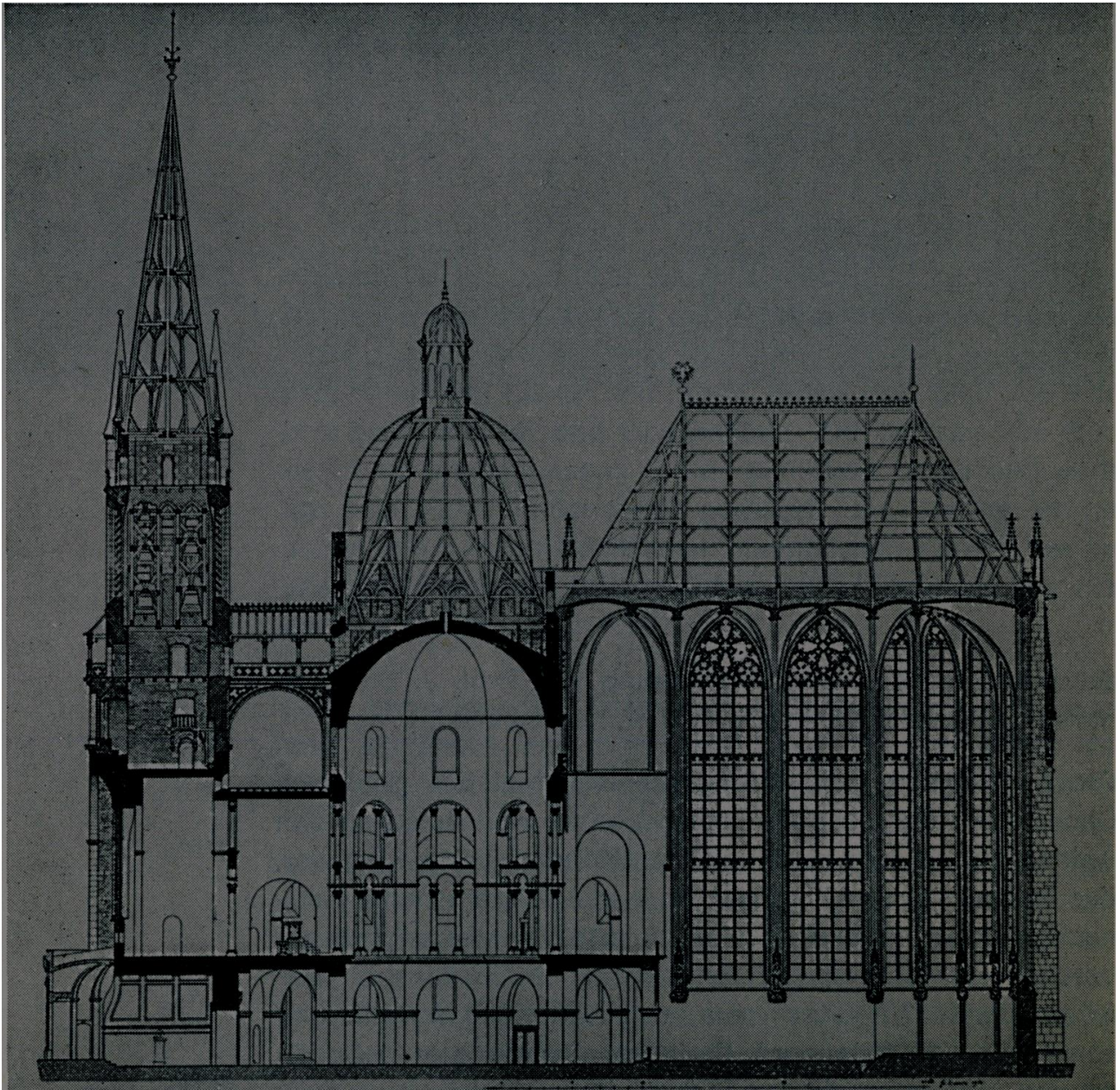
Par ailleurs, la *Vita wilhelmide* rapporte que *l'église étant parachevée et solennellement consacrée*, le fondateur *fit donation de l'autel comme de l'église* au monastère. La dotation complémentaire du 14 décembre 805 (cf supra), est faite au monastère de Gellone et à l'autel qui s'y trouve consacré à Dieu ; c'est-à-dire au Christ Fils, Sauveur du monde (*ad jam dictum monasterium Gellonis et altariis ibi Deo consecratis*).

Plusieurs actes du cartulaire de Gellone – antérieurs aux années 1070 – montrent au XI^e siècle l'importance toute particulière qu'on accorde au maître-autel gellonais – toujours associé à la Vraie Croix – pour solenniser par serment des actes importants. Au siècle suivant, la même attitude regardera *l'autel de saint Guilhem* ; ce qui conforte – je crois – mon hypothèse de recyclage. Quant au *libellus de Miraculis*, il révèle qu'on amenait les possédés *ad altare Sancti Salvatoris / ante sanctum altare* ou *venerabilem altare* avant de les conduire devant le corps de Guilhem. Le cartulaire fournit aussi plusieurs témoignages de serments solennels qui se faisaient devant cet autel, dont on frappait la table de la main droite en signe d'engagement.

Rapportant les pénitences corporelles que Guilhem se faisait infliger pour implorer la pitié du Christ avant d'oser se présenter devant l' "autel sacré" de la basilique du Sauveur. Déjà, le jour de la dédicace de cette église, il avait déposé *reverenter super altare Sancti Salvatoris* tous les présents qu'il avait amenés : objets et ornements du culte, vêtements liturgiques, reliques et livres. Selon la *Vita*, resté seul, il se prosterna en prière devant l'autel, bras étendu en croix. Après deux heures de recueillement et de pleurs qui mouillent le pavement, Guilhem passa devant les autres autels pour honorer les saints particuliers

auxquels ils ont été consacrés, avant de quitter l'église pour gagner la grande salle du monastère où il s'adressa à l'assemblée qui l'attendait. Sept ans plus tard, se sentant mourir, c'est devant ce même *palladium* de l'église qu'il se fera étendre...

Bientôt peut-être, sera-t-il possible de lever l'ultime réserve scientifique et de rendre à l'*autel de saint Guilhem* son nom véritable et glorieux d'*autel du Saint-Sauveur de Gellone* et, par conséquent de le proclamer chef-d'œuvre des productions artistiques du règne de Charlemagne.



Coupe axiale de la cathédrale de Aachen/Aix-la-Chapelle : à droite le chœur gothique (XIV^e siècle) ; à gauche (en noir) l'*Octogone* (chapelle palatine de Charlemagne, VIII^e-IX^e siècle)

RBL, 08-IX-25.

NB : sous Embargo, ce texte – qui constitue le "guide" de la communication du 12 septembre 2025 en la chapelle de Liténis (Saint-Jean-de-Fos, Hérault) est strictement réservé à l'association *Lo Picart*, pour ce que doit.